

■ L'ISLE-ADAM

C'est oui pour la marina

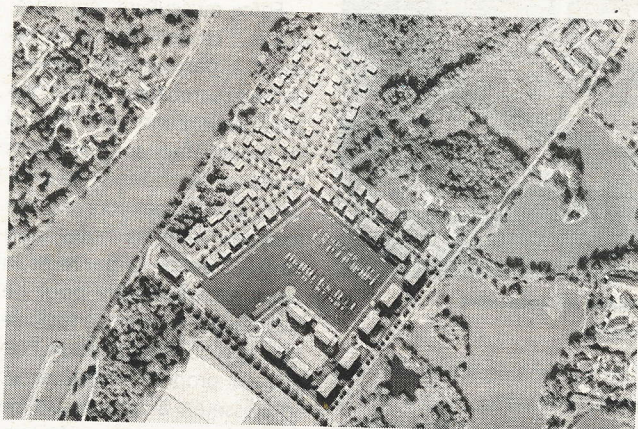
La commissaire enquêtrice a rendu son rapport et donne un avis favorable à la construction d'un port de plaisance au bord de l'Oise.

Dire que la nouvelle a ravi Axel Poniatowski relèverait de la litote. Fin août, le député-maire (Lr) de L'Isle-Adam a applaudi des deux mains à la lecture du rapport de l'enquête publique sur le projet de port de plaisance au bord de l'Oise. Celui-ci est ponctué d'un avis favorable.

Pendant un mois, du 15 juin au 16 juillet, les citoyens étaient invités à donner leur avis sur ce dossier, vieux de presque quarante ans. Ce dernier prévoit la création d'une marina de 115 anneaux pour bateaux de plaisance, 360 logements dont 20 % sociaux, des commerces de proximité au pied des immeubles... Le tout réparti sur une zone de 8,5 hectares, aménagée par le groupe Eiffage, bordée par l'Oise et les avenues Paul-Thoureau et du Chemin-Vert.

« Un oui franc et massif »

« Ce fut long et compliqué, mais je suis satisfait du résultat, souffle Axel Poniatowski. Ce



Le port de plaisance sera construit à l'emplacement de l'étang des Dunes. (Photo Eiffage aménagement)

rapport est très positif. Il y a des remarques à prendre en compte, mais globalement, c'est un oui franc et massif. Nous allons pouvoir commencer à signer les premiers permis de construire. » Et l'édile de tabler sur le premier trimestre 2018 pour voir le chantier démarrer.

Parmi les remarques notables, la commissaire enquêtrice a émis une réserve « sur le risque d'inondation du niveau R-1 des parkings, sous les logements collectifs, par remon-

tée de la nappe alluviale ». Pas de quoi invalider le projet selon elle. Cette dernière recommande néanmoins à l'aménageur (le groupe Eiffage) la création « d'un comité de suivi de ces aménagements, impliquant les associations et les particuliers [...], pour permettre aux Adamois d'être informés et de participer activement à ce projet au bénéfice de tous ».

En revanche, du côté des associations écologistes, opposées à la marina, la pilule est dure à avaler. Cet avis favorable reste

incompréhensible et la création d'une parcelle de compensation de huit hectares aux Rosières pour remplacer la zone humide est loin d'être suffisante à leurs yeux.

Espèces protégées

« C'est une catastrophe écologique pour la centaine d'espèces protégées présentes sur ce site, s'étrangle Étienne Bohler, porte-parole de l'association des Amis de la terre du Val-d'Ysieux. C'est impossible de dire que la zone compensatoire pourra abriter plus d'espèces. Il faudra au moins dix ou quinze ans pour qu'elle soit viable. » L'association envisage désormais un recours « pour mettre l'administration et les pouvoirs publics face à leur responsabilité ».

De son côté, Axel Poniatowski souhaite désormais presser le pas et met en garde les opposants : « Si je constate que ces recours sont abusifs, je deviendrai très méchant et je ne resterai pas les bras ballants. »